



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

crèches et garderies

Question au Gouvernement n° 2840

Texte de la question

FINANCEMENT DE LA POLITIQUE FAMILIALE

M. le président. La parole est à M. Yvan Lachaud, pour le groupe Union pour la démocratie française.

M. Yvan Lachaud. Monsieur le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille, le Gouvernement vient de prendre une décision qui risque de mettre en péril la politique familiale de notre pays. En effet la Caisse nationale d'allocations familiales a décidé de diminuer, à partir du 1er juillet 2006, de diminuer sa participation au financement par les communes des centres aérés, des crèches et des haltes-garderies. (*" Scandaleux ! " sur les bancs du groupe socialiste.*)

En effet son taux de participation, qui jusqu'à présent, pouvait théoriquement varier de 50 à 70 %, et s'élevait en fait à 60, 70 % en moyenne, vient d'être ramené à 55 % : cela représente une perte moyenne de 1,3 million d'euros par département. Cette décision va pénaliser les communes qui ont consenti un gros effort d'investissement en faveur de la famille et de la petite enfance. (*" C'est vrai ! " sur les bancs du groupe socialiste.*) Elle est d'autant plus injuste que l'État s'était engagé, par le biais de conventions signées entre les communes et les caisses d'allocations familiales, à pérenniser ses engagements.

Pour nous, députés de l'UDF, comme pour tous les parlementaires qui sont très attachés à la politique familiale, il est impensable que les familles fassent les frais de ce désengagement de l'État.

Monsieur le ministre, que comptez-vous faire pour préserver la politique familiale de notre pays ?

Plusieurs députés du groupe socialiste. Rien !

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille.

M. Philippe Bas, *ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille*. Monsieur le député, le gouvernement de Dominique de Villepin a fait de la famille une de ses priorités. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Michel Delebarre. C'est faux !

M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille. Avec 807 000 naissances enregistrées l'année dernière, nous avons le taux de natalité le plus élevé d'Europe continentale. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Michel Delebarre. Ce n'est pas grâce à vous ! (*Rires.*)

M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille. Or notre pays a également un des taux d'activité des femmes les plus élevés. Cela prouve que le travail des femmes, loin d'être l'ennemi de la natalité, y contribue au contraire : il vaut toujours mieux qu'un ménage puisse disposer de deux salaires pour élever des enfants. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Quel talent !

M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille. Si on veut que les parents puissent élever leurs enfants dans de bonnes conditions tout en continuant à travailler, il faut permettre aux familles d'accéder à de meilleures prestations.

Vous avez, sur l'initiative de Christian Jacob, voté la création d'une prestation d'accueil du jeune enfant.

M. Michel Delebarre. Répondez à la question !

M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille.

Aujourd'hui, cette prestation bénéficie à 250 000 familles supplémentaires par rapport au dispositif antérieur, au lieu des 200 000 prévues. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

M. Bernard Roman. Mais répondez donc à la question !

M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille. Dans ce dispositif, un couple de smicards bénéficie de 254 euros par mois par enfant, au lieu de 164 dans le dispositif en vigueur à l'époque du gouvernement socialiste, soit une augmentation de 54 %. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Bernard Roman. Il ne répond pas à la question !

M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille. Nous aurons créé 72 000 places de crèches entre 2002 et 2008. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Michel Delebarre. La réponse !

M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille. Alors qu'en 2000, Ségolène Royal a ouvert 264 places de crèche, nous en avons ouvert 7 850 l'année dernière. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. On se calme !

M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille. Et nous en ouvrirons plus de 10 000 cette année.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Répondez à la question !

M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille. Je me suis engagé, au nom de l'État, à augmenter de 7,5 % par an pendant quatre ans les crédits consacrés aux crèches : cette promesse sera tenue.

C'est vrai que nous avons pris, en accord avec les partenaires sociaux, des mesures de bonne gestion destinées à éviter l'inflation des dépenses. Je tiens à vous rassurer, monsieur le député : en dépit de ces mesures, 75 % du coût de la place de crèche resteront à la charge des caisses d'allocations familiales.

M. Michel Delebarre. C'est faux !

M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille. Loin de rougir d'avoir fait de la famille une priorité, nous entendons bien continuer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2840

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 28 juin 2006